

RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR

<p>CREATION</p> <p style="text-align: center;">PIECES A FOURNIR</p> <p>1 - Une déclaration, sur papier libre ou formulaire C.E.R.F.A n°13973*03</p> <p>2 - un exemplaire des statuts de l'association, datés, et signés par au moins deux des membres du bureau ;</p> <p>3 - un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive signé par au moins un des membres du bureau</p> <p>4 - La liste des personnes chargées de l'administration (membres du bureau) à l'aide du formulaire C.E.R.F.A n° 13971*03 ou sur papier libre</p> <p>5 - une attestation de la personne qui accepte la domiciliation du siège social (obligatoire si le siège social n'est pas à l'adresse d'un des dirigeants)</p> <p>6 - une enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant l'adresse du président ou du siège de l'association pour recevoir votre récépissé.</p>	<p>MODIFICATION DU BUREAU</p> <p style="text-align: center;">PIECES A FOURNIR</p> <p>1 - une déclaration datée et signée à l'aide du C.E.R.F.A n° 13971*03, ou sur papier libre</p> <p>2 - un procès-verbal de l'assemblée générale au cours de laquelle a été élu le nouveau bureau, signé par un de dirigeants</p> <p>3 - une enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant l'adresse du président ou du siège de l'association pour recevoir votre récépissé.</p>
<p>DISSOLUTION</p> <p style="text-align: center;">PIECES A FOURNIR</p> <p>1 - une déclaration sur papier libre ou C.E.R.F.A 13972*02. (indiquer si vous voulez être publié au Journal Officiel, ce n'est pas obligatoire)</p> <p>2 - un exemplaire du procès verbal de l'assemblée générale qui a prononcé la dissolution, signé par 2 personnes chargées de l'administration</p> <p>3 - une enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant l'adresse du président ou du siège de l'association pour recevoir votre récépissé.</p>	<p>MODIFICATIONS DU TITRE, DE L'OBJET, DU SIEGE SOCIAL OU DES STATUTS</p> <p style="text-align: center;">PIECES A FOURNIR</p> <p>1 - une déclaration, datée et signée, indiquant le changement à l'aide du C.E.R.F.A n°13972*02 ou sur papier libre. (indiquer si vous voulez être publié au Journal Officiel, ce n'est pas obligatoire)</p> <p>2 - un procès-verbal de l'assemblée générale indiquant toutes les décisions prises, signé par un membre du bureau</p> <p>3 - un exemplaire des statuts de l'association réactualisés avec le nouveau titre, objet, siège social ou articles établis sur papier libre, datés, et signés par au moins deux des membres du bureau</p> <p>4 - une enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant l'adresse du président ou du siège de l'association pour recevoir votre récépissé.</p> <p>5 - pour la modification du siège social, une attestation de la personne qui accepte la domiciliation du siège social obligatoire si le siège social n'est pas à l'adresse d'un des dirigeants)</p>